

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU

SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,
SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

KEFFENACH

Annexe au rapport de présentation



ELABORATION
APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU

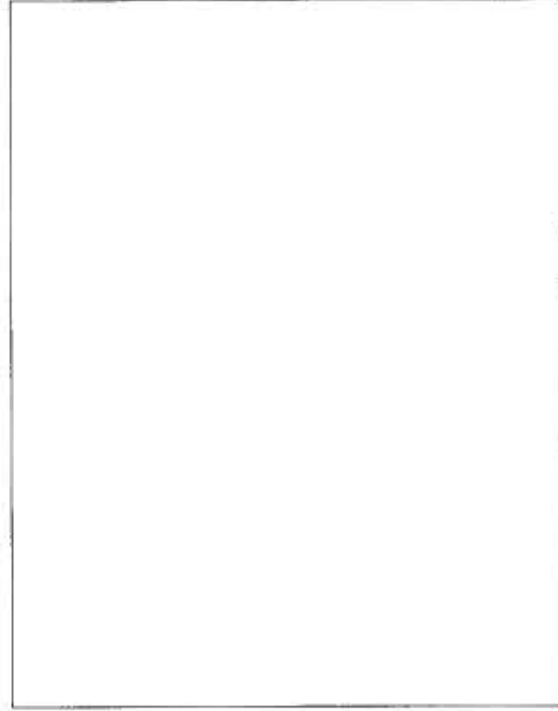
23 JAN. 2012

AHOHWILLER
LE

24 JAN. 2012

LE PRESIDENT

Charles GRAF



E560PEA01



O.T.E. ingénierie
MINIUM TECHNIQUE EUROPEEN
1 rue de la Lisère
BP 40110
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX
Tél: 03 88 67 55 55 - Fax: 03 88 66 70 80



Studio
Frey - GOBYN
ARCHITECTES
URBANISTES
1 rue de la Lisère - 67403 ILLKIRCH CEDEX
Tél: 03 88 67 55 55 - Fax: 03 88 66 70 80



**Communauté de communes
du SOULTZERLAND**



**Commune de
KEFFENACH**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Eléments remarquables du paysage



O.T.E. Ingénierie
DOMINIUM TECHNIQUE EUROPEEN
1 rue de la Liebre
BP 40110
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX
Tel. 03 88 67 50 55 - Fax 03 88 68 70 80



Maurice
FREY - GOBYN
ARCHITECTES
URBANISTES
12, rue de la Vallée
F-67403 ILLKIRCH CEDEX
Tel. 03 88 39 11 25 - Fax 03 88 39 22 35



Document approuvé le 23 janvier 2012

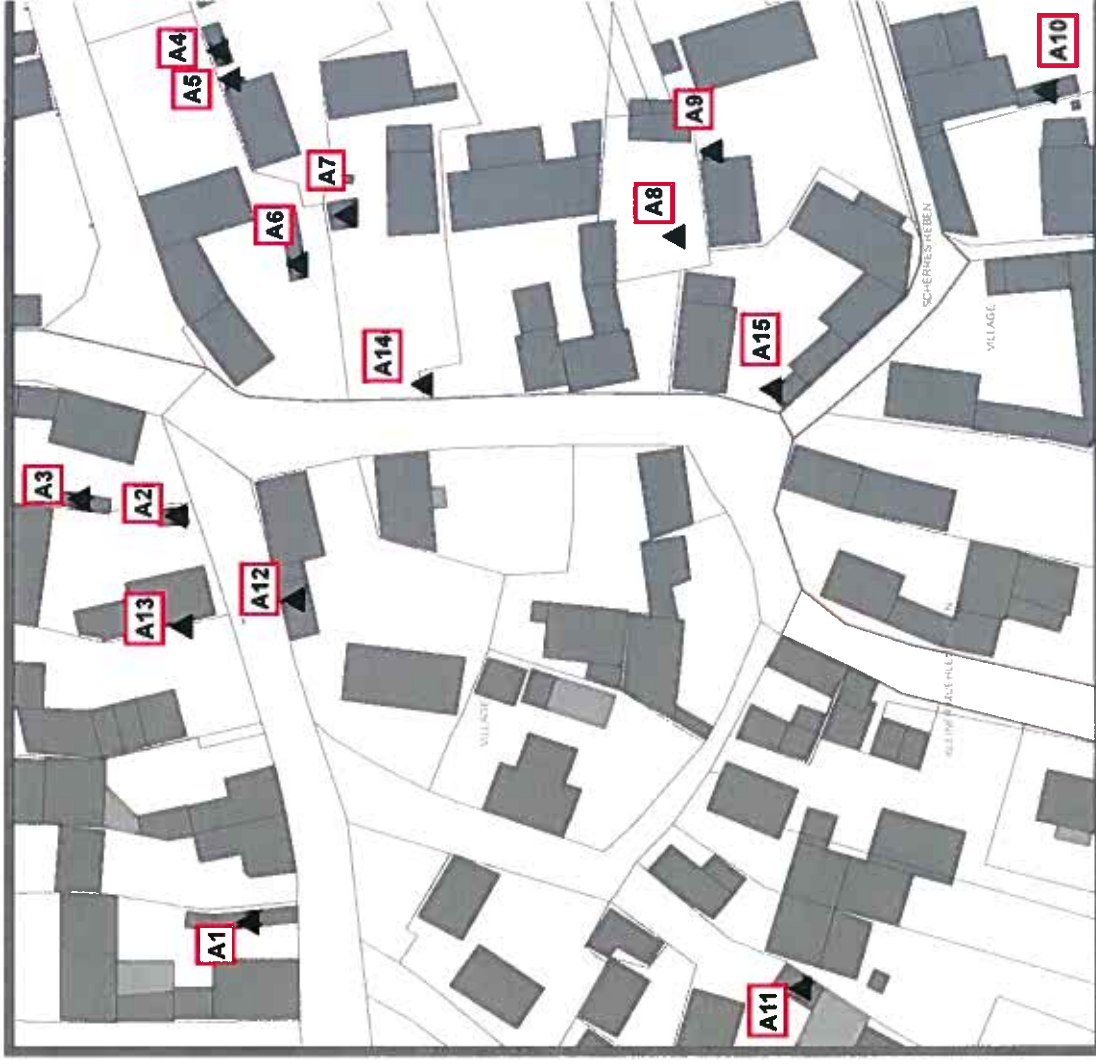
Une des particularités du centre ancien de Keffenach réside dans la présence très régulière de petits éléments bâtis qui ont leur importance dans la perception urbaine et participent à l'identité du village.

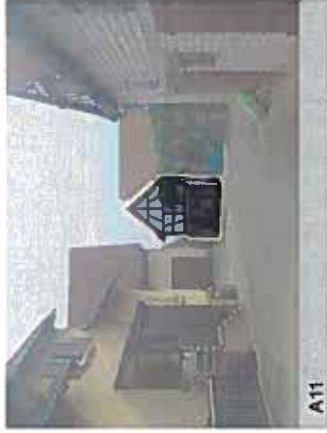
Il s'agit notamment des petites annexes étroites qui ferment les cours et participent ainsi efficacement à l'interface espace public / espace privé ; de par la combinaison de leur petite taille et de leur modénature, elles créent une sensation d'échelle peu commune.

Par ailleurs, deux vestiges de puits qui jalonnent la rue du Berger et un ancien four à pain adossé à une façade de bâtiment sont également importants dans la mémoire collective des habitants

Ainsi ces éléments bâtis sont identifiés par le PLU comme éléments remarquables du paysage.

En ce titre, ils sont protégés et toute atteinte, même accidentelle, devra s'accompagner de mesures réparatrices. Au-delà de sa conservation exigée, il est demandé que les travaux de maintien et de rénovation de ce bâti respectent l'esprit dans lequel il a été édifié (matériaux et mises en œuvre)





Certains arbres, isolés ou regroupés, ont une importance majeure dans la perception paysagère. Localisés de façon stratégique autour de la partie agglomérée du territoire, certains ont de plus une valeur symbolique dans la mémoire collective des habitants. S'agissant d'essences à feuilles caduques, ils ont frent des transparences ou opacités variables selon les alternances saisonnières. Par ailleurs, ils participent également à la stabilisation des sols et servent d'abri à toute une faune.

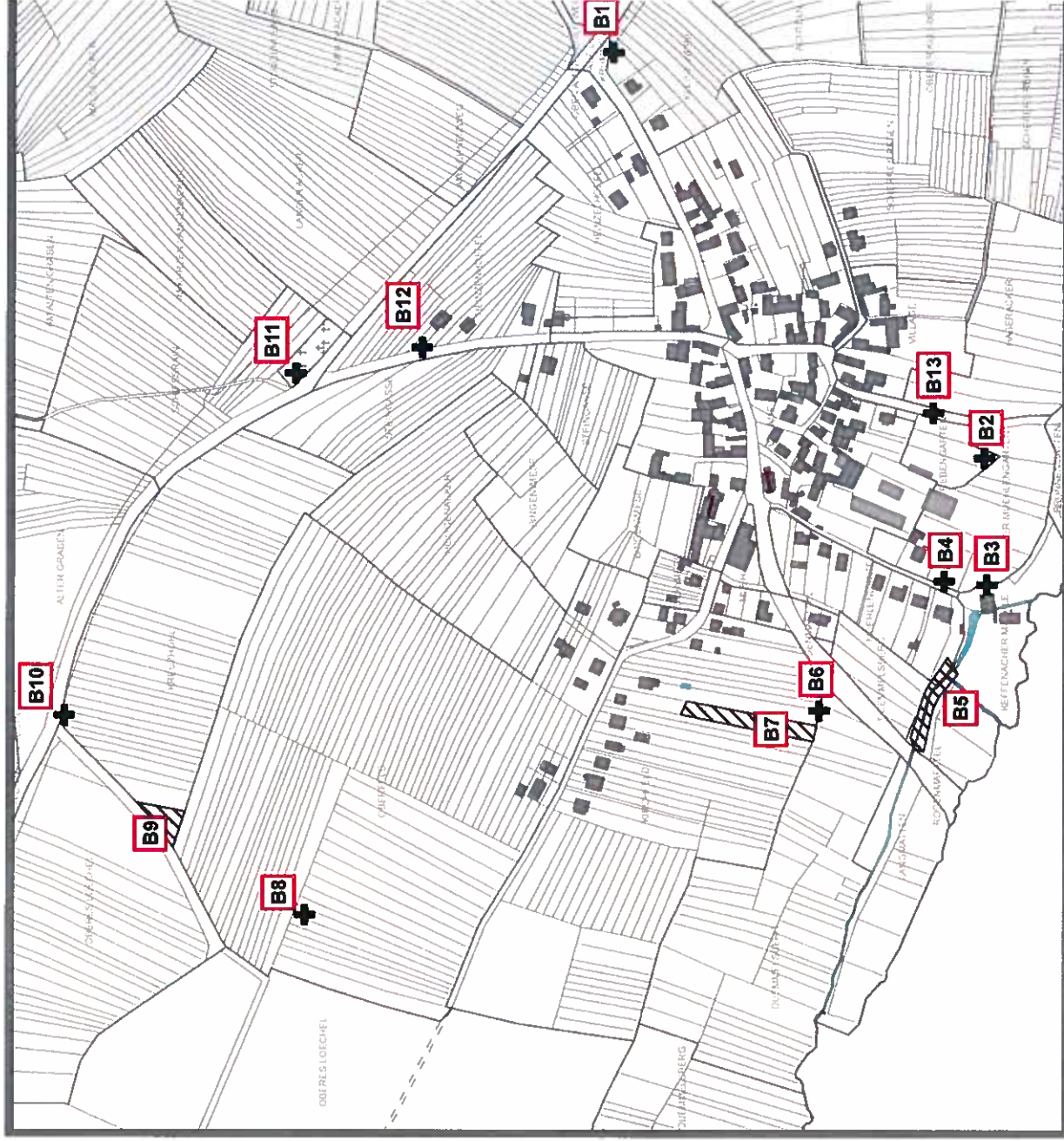
Plusieurs situations peuvent être repérées :

- implantés en limite de l'enveloppe urbaine, ils jouent un rôle de transitions paysagères végétales entre les espaces naturels ouverts et le bâti,
- perchés sur les talus de la rue des oiseaux ou alignés le long de l'allée d'accès à l'ancien moulin, ils confèrent une certaine majesté et ambiance surannée aux cheminements,
- positionnés aux carrefours et entrées de la commune, ils servent de repères dans le grand paysage,
- ancrés aux portes du cimetière, ils donnent vie au lieu ; ponctuellement le long des rues, ils participent aux respirations du tissu urbain, ...

Dans tous les cas, ils enrichissent indéniablement le paysage.

Ainsi ces éléments naturels sont identifiés par le PLU comme éléments remarquables du paysage.

A ce titre, ils sont protégés et toute atteinte, même accidentelle, devra s'accompagner de mesures réparatrices, passant notamment par une replantation.



Plan Local d'Urbanisme - KEFFENACH - janvier 2012



B1



B2



B5



B6



B9



B10



B3



B4



B7



B8



B11



B12

La commune présente de grands espaces de vergers formant une ceinture encore bien préservée autour du noyau ancien et une aulnaie au Sud du ban communal.

Au-delà de la qualité paysagère importante pour les riverains, ces espaces arborés jouent un rôle de transitions paysagères végétales entre les espaces naturels ouverts et les espaces bâtis. Ils favorisent le maintien de la diversité faunistique et floristique tout en jouant un rôle de corridor écologique nécessaire aux espèces ; ils participent également à la stabilisation des sols.

Ainsi ces zones de vergers et l'aulnaie sont identifiés par le PLU comme éléments remarquables du paysage.

A ce titre, la qualité de ces sites est à maintenir et toute atteinte à leur bon fonctionnement devra s'accompagner de mesures réparatrices, notamment par la replantation en cas de coupe.

